



Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD

Professionnels de santé de ville

Vous avez un patient de **60 ans et +**, dont le maintien à domicile est soudainement impossible et qui ne relève pas d'une hospitalisation, **ce dispositif peut vous être utile !**

Durée **maximum d'1 mois** avec limitation du reste à charge **ou sans reste à charge durant les périodes exceptionnelles.**



Sollicitation exclusive du DAC Corsica

PLAN HIVERNAL : 15 décembre 2023 - 15 février 2024

52 places sur la Corse



Conditions d'admission

Personne de 60 ans et plus à domicile, résidant sur le territoire insulaire, fragilisée présentant une restriction ou une perte de sa capacité pour accomplir les gestes de la vie quotidienne,

Et au moins un des 3 critères ci-dessous :

- Seule au domicile suite à une indisponibilité brutale de l'aidant (= hospitalisation d'urgence ou décès)**
ET/OU
- Avec une rupture inopinée des aides à domicile professionnelles habituelles entraînant une mise en danger de la personne ou d'autrui,
ET/OU
- Pour laquelle il existe une suspicion de situation de maltraitance signalée aux autorités compétentes.

04 95 30 31 91

Contactez-nous

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



htu@dac.corsica

Avec le financement de :